

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 février 2015

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Martine HUIBAN, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER, et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT, Sébastien DESBOURDES, Bernard PERUS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mme Sylvie MILLOT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES

Absente : Mme Anne OLIVER (Arrivée à 19h20)

Secrétaire de séance : Mme VAUTHIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H15. Mme le Maire commence la séance en précisant le rôle du secrétaire de séance.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 17/10/2014 et 02/12/2014

Mme le Maire demande au conseil municipal le rajout du compte rendu du 08 septembre 2014 pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 08 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 17 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 02 décembre 2014.

3) Bureau des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les membres du conseil se sont inscrits sur les créneaux horaires des assesseurs pour la journée des élections du 22 mars 2015.

4) Ouverture investissement 2015

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une ouverture de crédit sur le budget 2015 afin de payer des factures suivantes :

779,28€ au compte 2183 : acquisition d'une armoire, d'un présentoir et d'un angle de bureau pour l'aménagement du secrétariat de mairie.

2 338,32€ au compte 2152 : fourniture et pose de packs illuminations rue des alouettes et rue des vallées

489,60€ au compte 202 : situation n°14 de la SOREPA (PLU)

Mr André MAUTRAIT demande des précisions sur le pack d'illumination. Mme le Maire explique qu'il réunit l'achat et l'installation de nouvelles décorations de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, autorise Mme le Maire à procéder à une ouverture de crédit afin de payer les factures indiquées ci-dessus.

5) Convention de mise à disposition de personnels auprès de la CCRJ

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une annexe ajoutée à la convention déjà adoptée qui permet d'avoir la liberté d'utiliser un nouvel agent en cas de changement sans être dans l'obligation de re-signer une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention telle que présentée ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer de la convention.

6) Convention de mise à disposition de locaux auprès de la CCEJR

Mme le Maire explique que l'ensemble des communes de la CCEJR mettent à disposition des locaux pour le service de restauration scolaire à titre gratuit. La commune mettant aussi des locaux à disposition, il faut que le conseil se prononce sur les termes de mise à disposition présentés sur la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition des locaux et autorise Mme le Maire à la signature de la convention telle que présentée ci-dessus.

7) Convention architecte : maîtrise d'œuvre « salle des fêtes »

Mme le Maire explique que, lors du précédent mandat, il y a eu un contrat départemental de signé pour la réfection de la salle des fêtes. Ce contrat arrivant à son terme, la commune a contacté l'architecte qui était sur le projet d'origine. Cet architecte propose à la municipalité une convention pour pouvoir continuer la rénovation.

Mr MAUTRAIT s'étonne que le plafond ne fasse pas partie du projet étant donné qu'il est vieux (40 ans) et sale. Mme le Maire répond que les autorisations de modifications du contrat étaient très limitées, et qu'il a fallu prioriser les travaux. De plus, il s'agit surtout de faire faire les travaux sous peine de perdre la subvention et surtout de ne plus pouvoir en redemander une autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve la mise en œuvre de la convention architecte pour la rénovation de la salle des fêtes.

8) SIARCE : modification du périmètre

Mme le Maire explique que la commune de Soisy-sur-Ecole souhaite rejoindre le SIARCE. Il est par conséquent nécessaire à la commune de délibérer afin d'approuver ou non l'adhésion de la commune de Soisy-sur-Ecole et par conséquent la modification des statuts par l'extension de du périmètre du SIARCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Soisy-sur-Ecole au SIARCE et la modification des statuts par l'extension de du périmètre du SIARCE.

9) SIARCE : rapport annuel 2013 prix et qualité des services d'assainissement

Mme le Maire explique que chaque année le SIARCE communique son rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Mme Anne OLIVIER fait remarquer que nous sommes au-dessus du taux réglementé d'azote, elle souhaiterait que la commune s'engage dans une démarche plus volontaire pour la limiter. Mme le Maire répond que le SIARCE étudie très sérieusement la mise en place d'un schéma directeur pour améliorer le traitement des eaux.

Il est notifié que le conseil municipal prend acte du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement.

10) Correspondant défense

Mme le Maire explique que le ministère de la défense souhaite mettre en place dans chaque conseil municipal un correspondant défense. Mr André MAUTRAIT se propose à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Mr André MAUTRAIT au poste de correspondant défense.

11) Délégations au maire

Lors de la délibération sur les délégations au maire du 1 juillet 2014, le conseil municipal n'a pas défini les conditions ou les limites à apporter au point 2, 16 et 17. Mme le Maire présente les propositions suivantes :

Détermination des tarifs :

2° De fixer, dans les limites **de 2000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve la proposition de détermination des tarifs.

Action en justice :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle **cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, approuve la proposition sur l'action en justice.

Règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux :

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 4 000 € par sinistre.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition sur le règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux.

12) Questions diverses

a) Cimetière :

Mme le Maire informe que les agents municipaux ont constaté que des jeunes s'installent dans le cimetière. Il a été constaté également la profanation d'un caveau. Il sera envisagé de mettre en place un règlement ainsi que des horaires de fermeture et d'ouverture.

b) Réseau eau potable :

Mme le Maire informe que Mr CARRIER de la SEE étudie la possibilité de remettre aux normes le réseau d'eau potable avec un échéancier. Il sera aussi calculé le coût imputable sur la facture d'eau des usagers.

c) Animateur jeunesse :

Mme Anne OLIVIER demande que lors d'un prochain conseil municipal soit mis à débattre l'intérêt d'engager un animateur jeunesse.

d) Forage :

Mme le Maire informe que le comblement de l'ancien forage rue Margaille coûtera 34 000€, et que l'action en justice pour le forage du stade est remise en route. Les éventuelles indemnités du procès permettront d'envisager le financement d'une part de la réhabilitation du forage « stade » et d'autre part le comblement de l'ancien forage « rue Margaille ». Elle rajoute que le réseau d'eau potable présente régulièrement des fuites.

e) Haut débit :

Mr Jean-Michel DUMAZERT souhaite savoir où en est le projet sur le haut débit. Mme le Maire informe que la commune n'a plus la compétence sur le haut débit et doit s'en remettre aux décisions de la CCEJR qui a dû financer l'arrivée du haut débit sur Bouray Sur Juine en premier. Elle rajoute que Bouray sur Juine est un passage obligé pour l'arrivée du haut débit sur la CCEJR mais que Boissy qui devait être servi dans la foulée a 'quelque peu' été oublié.

f) Noms des écoles :

Mme le Maire informe que lors d'un prochain Conseil Municipal, sera mis à délibération et vote les noms des deux écoles.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H45.